

ELECTIONS 2018

AUX CAPL, JE VOTE CFDT !



Quelques revendications nationales :

- L'application totale et complète du **PPCR** (parcours professionnels carrières rémunérations) et relèvement du point d'indice
- **Accès aux prestations d'action sociale et à la complémentaire santé obligatoire** pour les personnels titulaires des Fonctions Publiques comme dans le privé
- Le classement des **AS, AP, AMP...** en **Catégorie B** de la Fonction Publique Hospitalière

Vos élus CFDT aux CAPL défendent vos droits :

- **Les CAPL sont consultées** pour émettre un avis sur tous les sujets qui concernent le déroulement de carrière des fonctionnaires. Elles examinent donc des situations individuelles.
- **Les CAPL peuvent être saisies à l'initiative de l'agent** dans les cas suivants : révision des notes et appréciations, refus de temps partiel ou litige sur son exercice, refus d'indemnité de départ volontaire, refus de démission, refus de congé au titre du compte épargne-temps.
- **Les CAPL doivent être saisies à l'initiative du président ou à la demande du directeur** dans les cas suivants : titularisation, communication des notes annuelles, avancement de grade et d'échelon, promotion interne, disponibilité, détachement, mise à disposition, reclassement pour raison de santé, procédure disciplinaire, refus d'accorder une formation ou un congé de formation professionnelle, licenciement en cours de stage, licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de congé pour formation syndicale.

**# JE SUIS
UNE
RICHESSE**

Entre le 29 novembre et

le 6 décembre 2018 :

JE VOTE CFDT !